



PREFECTURE de la MOSELLE
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE
 de l'ÉQUIPEMENT
 VU pour l'avis à mon adresse
 le 28.03.1998 du 7 AVR 1998
 LE PREFET
 DE LA RÉGION LORRAINE ET DE LA MOSELLE
 Pour le Préfet,
 Le Secrétaire Général
 JOEL TIXIER



Commune de BASSE - HAM

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS INONDATIONS

ENQUETE PUBLIQUE de
APPROBATION A.P. de

ECHELLE 1/5000^{ème}

LEGENDE

- R** ZONE A RISQUE TRES ELEVE
- INCONSTRUCTIBLE -
- B** ZONE NATURELLE D'EXTENSION DES CRUES
URBANISATION STRICTEMENT CONTROLEE
TOUTE NOUVELLE HABITATION INTERDITE
- O** ZONE BATIE TOUCHEE PAR UN RISQUE
IMPORTANT OU MODERE
CONSTRUCTION AUTORISEE SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTION

Q.100: 152,30 cote de crue de référence

--- limite de zone

